

DICRIM



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Ville de Sallertaine



LE MOT DU MAIRE

Sallertainoises, Sallertainois,

Notre commune est soumise à certains risques majeurs naturels, industriels ou technologiques.

Une information préventive est donc nécessaire auprès de l'ensemble de la population, afin de porter à sa connaissance les dangers auxquels elle peut être exposée.

Pour vous préparer à avoir le bon comportement face à ces risques, je vous invite à prendre connaissance de DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs). Document synthétique constituant l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Soyons désormais prêts à réagir face à tout évènement.

Jean-Luc MENUET

Maire de Sallertaine

L'objectif du présent support pour la commune de Salleraine est de porter à la connaissance de ses habitants les risques majeurs auxquels ils peuvent être exposés et les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui permettent de s'en protéger.

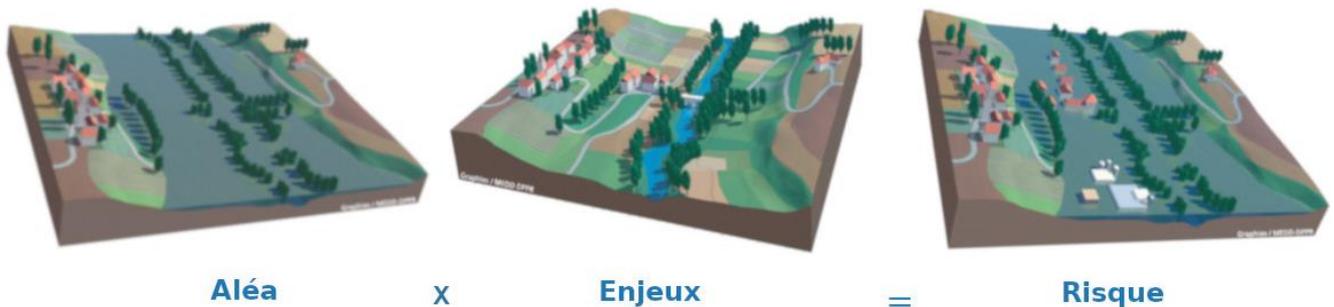
Chacun de ces risques fera l'objet d'une présentation complétée par une fiche indiquant les bons réflexes à adopter.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

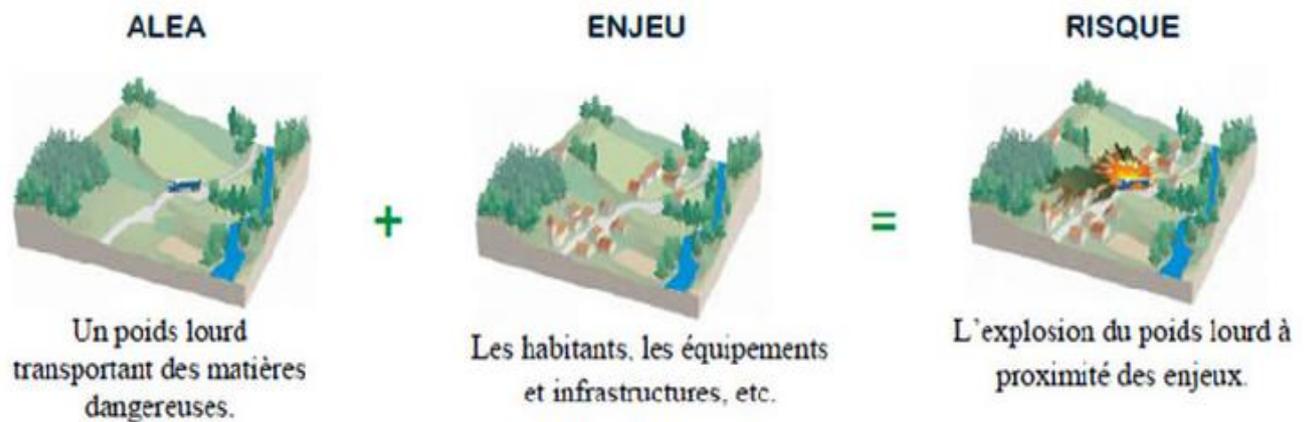


Un **risque majeur** se caractérise à la fois par son apparition soudaine, sa faible fréquence et sa gravité importante engendrant le plus souvent de nombreuses victimes humaines, d'important dégâts matériels et des conséquences néfastes pour l'environnement.

Un **risque majeur** peut être **naturel**, c'est-à-dire découlant de phénomènes géologiques ou atmosphériques (crue, mouvement de terrains, tempête, séisme...).



Il peut aussi être **technologique**, c'est-à-dire qu'il a pour origine une défaillance accidentelle qui est la conséquence d'une activité humaine (transport de matières dangereuses, explosion industrielle...).



Sa fréquence ou sa probabilité d'apparition sont si faibles que l'on serait tenté de l'oublier.

Le risque étant bien réel, il est impératif d'être préparé à l'imprévisible.

Pour répondre avec cohérence et efficacité à ses objectifs, la prise en compte du risque doit comporter trois volets :

La prévention qui consiste à repérer et étudier les risques et à les intégrer dans les documents d'urbanisme.

La protection qui consiste à effectuer des travaux pour supprimer ou atténuer le risque lui-même ou ses effets et prévoir la mise en œuvre de mesures de sauvegarde de la population une fois la catastrophe survenue (Plan ORSEC et Plan Communal de Sauvegarde)

L'information préventive qui fait obligation au Maire de mettre à disposition de la population un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

La commune de **Sallertaine** est exposée aux risques majeurs suivants :



INONDATION



MOUVEMENT DE TERRAIN



METEOROLOGIQUE



SISMIQUE



RADON



SANITAIRE



TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



RISQUE TERRORISTE OU INTRUSION

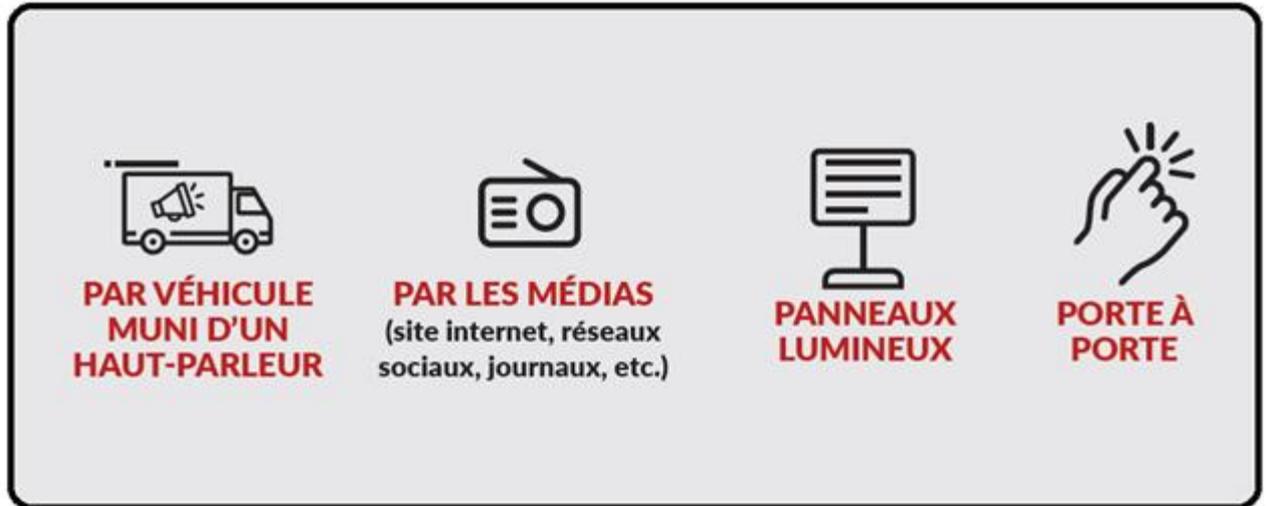
SOMMAIRE

Consignes générales.....	7 - 8
Risque d'inondation.....	9 - 10
Risque mouvement de terrain.....	11 - 12
Risques météorologiques.....	13
Vents violents, tempête.....	14
Orages.....	15
Neige, verglas.....	16
Grand froid.....	17
Canicule.....	18
Risques sismique.....	19 - 20
Risque radon.....	21
Risque sanitaire.....	22 - 23
Risque transport de matières dangereuses.....	24
Risque terroriste ou intrusion.....	25 - 26
Kit d'urgence à détenir chez soi.....	27

CONSIGNES GÉNÉRALES

COMMENT L'ALERTE EST-ELLE DONNÉE ?

L'alerte est diffusée par les autorités



LES BONS RÉFLEXES



EN CAS D'ACCIDENT QUE DIRE AUX SECOURS ?

- Indiquer son nom, son numéro de téléphone.
- Indiquer l'adresse de l'accident, le descriptif bref et précis de la situation : nombre et état des victimes.
- Ne raccrocher que lorsque la consigne est donnée.

DANS LES ÉCOLES

Des dispositions spécifiques sont établies dans les écoles en cas de risque majeur.

Elles sont traitées dans un Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) et ont les objectifs suivants : protéger, secourir les enfants ainsi que de rassurer les parents afin d'éviter qu'ils ne se précipitent à l'école et encombrant les routes, voir perturbent la circulation ainsi que le travail des secours.

Ce PPMS organise et répartit les missions du personnel de l'école. Il est adapté à la configuration de chaque école et il prévoit les moyens (trousse de secours, réserve d'eau...).

RISQUE D'INONDATION

L'inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, de hauteur d'eau variable, causée par l'augmentation du débit d'un cours d'eau ou par des pluies importantes.

L'inondation peut se traduire par le débordement d'un cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales, l'inondation de plaines, des pluies torrentielles, un ruissellement dans un secteur urbain.

L'ampleur de l'inondation est en fonction de l'intensité et de la durée des précipitations, la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol, la présence d'obstacles à la circulation des eaux ...

La commune de Sallertaine est soumise au risque d'inondation, de type crue de plaine : débordement du grand étier, montée lente des eaux du marais et remontée de la nappe phréatique.

CONSIGNES DE COMPORTEMENT

PENDANT APRÈS



ne prenez pas l'ascenseur



n'allez pas chercher vos enfants à l'école



gagnez au plus vite les points hauts



ne revenez pas sur vos pas



attendez les consignes des autorités



s'informer et informer les autorités de tout danger



apportez une première aide aux voisins, aux personnes fragiles



évaluez les dégâts et les dangers. S'en éloigner



ne téléphonez pas pour laisser les lignes libres



aérez et désinfectez les pièces



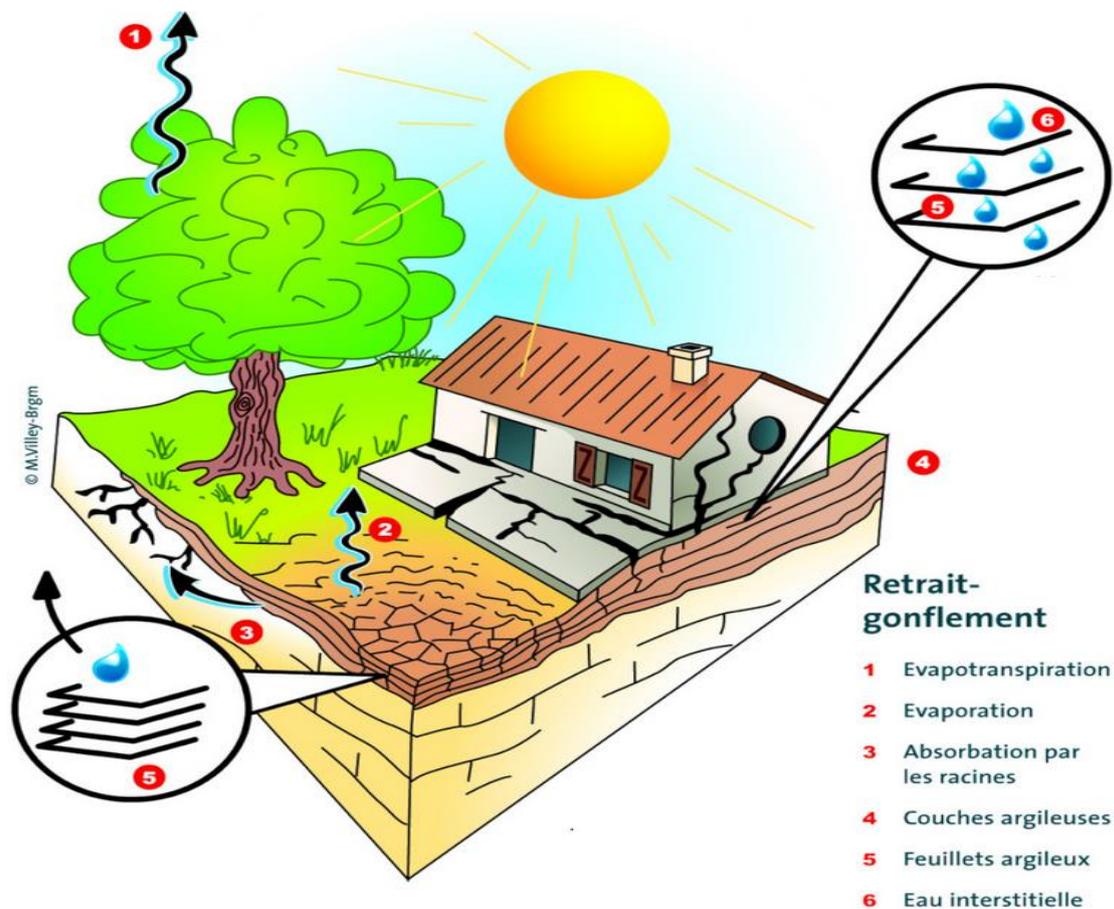
ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche

RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

La commune de Sallertaine peut être soumise au mouvement de terrain et notamment au retrait / gonflement d'argile.

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (en période sèche). Cela peut provoquer des dégâts sur les bâtiments (fissures, déformations des ouvertures...), pouvant rendre inhabitables certaines habitations ou locaux.

Pour vous renseigner sur ce risque, vous pouvez vous rendre sur le site www.argiles.fr



Mécanisme de fonctionnement du phénomène de retrait-gonflement des sols argileux.

© BRGM - M. Villey

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde



signaler à la Mairie toutes altération manifeste

PENDANT APRÈS



s'abriter sous un meuble solide, s'éloigner des fenêtres



gagner un point en hauteur



évacuer les bâtiments, ne pas prendre d'ascenseur



s'éloigner des dangers, ne pas revenir sur ses pas



s'informer et informer les autorités de tout danger



apporter une première aide aux victimes



ne pas entrer dans un bâtiment endommagé



ne pas téléphoner, laisser les lignes libres



attendre les consignes des autorités



RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

Les fortes chutes de neige ou de grêle, canicules ou violentes tempêtes... sont autant de risques météorologiques qui peuvent provoquer des dommages importants et dans les cas extrêmes porter atteinte à la sécurité des personnes.

Il est essentiel d'écouter et de respecter la **vigilance météorologique**. Elle est conçue pour informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux dans les prochaines 24 heures.

L'information de vigilance complète les prévisions météorologiques. Elle vise à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et à faire connaître les précautions pour se protéger.

Le site de vigilance propose la mise à disposition des cartes de prévision de phénomènes dangereux présentant les risques pouvant survenir au-delà de 24 heures jusqu'à 7 jours.

La vigilance est accessible à tous et à tout moment sur le site vigilance.meteofrance.fr. Elle est également disponible dans l'application mobile de Météo-France et relayée en temps réel et 24 heures sur 24 sur le compte twitter [@vigiMeteoFrance](https://twitter.com/vigiMeteoFrance)



vents violents, tempête

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le

ID : 085-218502805-20240923-20240923013-DE



CONSIGNES GÉNÉRALES À RESPECTER :



limiter les déplacements



installer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments



ne jamais toucher les fils électriques tombés au sol



personnes sensibles ou isolées :
rester en contact avec un médecin et un proche



pour obtenir de l'aide appeler la Mairie ou les secours



privilégier la sécurité des personnes à celles des biens

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



éloignez-vous des arbres ne vous promenez pas en forêt



limitez la vitesse sur route et autoroute



fixez ou rangez les objets susceptibles de s'envoler



orages

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le

ID : 085-218502805-20240923-20240923013-DE



CONSIGNES GÉNÉRALES À RESPECTER :



limiter les déplacements



installer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments



ne jamais toucher les fils électriques tombés au sol



personnes sensibles ou isolées :
rester en contact avec un médecin et un proche



pour obtenir de l'aide appeler la Mairie ou les secours



privilégier la sécurité des personnes à celles des biens

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



ne vous abritez pas sous les arbres



évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques



limitez la vitesse sur route et autoroute



signalez sans attendre les départs de feu



fixez ou rangez les objets susceptibles de s'envoler



neige, verglas

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le

ID : 085-218502805-20240923-20240923013-DE



CONSIGNES GÉNÉRALES À RESPECTER :



limiter les déplacements



installer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments



ne jamais toucher les fils électriques
tombés au sol



personnes sensibles ou isolées :
rester en contact avec un médecin et un proche



pour obtenir de l'aide appeler la Mairie ou les secours



privilégier la sécurité des personnes à celles des biens

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



reportez les déplacements



ne vous approchez pas des arbres



déneigez le trottoir devant votre domicile et si possible, répandez du sel



n'utilisez pas pour vous chauffer :

- des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero, etc.) ;
- les chauffages d'appoint à combustion en continu.



facilitez le passage des engins de déneigement



grand froid

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le

S²LOW

ID : 085-218502805-20240923-20240923013-DE

CONSIGNES GÉNÉRALES À RESPECTER :



limiter les déplacements



installer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments



ne jamais toucher les fils électriques
tombés au sol



personnes sensibles ou isolées :
rester en contact avec un médecin et un proche



pour obtenir de l'aide appeler la Mairie ou les secours



privilégier la sécurité des personnes à celles des biens

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



protégez-vous du froid et de l'humidité



ne sortez pas pendant les heures les plus froides



chauffez et aérez votre logement



n'utilisez pas pour vous chauffer :

- des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero, etc.) ;
- les chauffages d'appoint à combustion en continu.



Appelez le 115 pour signaler les personnes sans abri ou en difficulté.



canicule

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le

ID : 085-218502805-20240923-20240923013-DE



CONSIGNES GÉNÉRALES À RESPECTER :



limiter les déplacements



installer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments



ne jamais toucher les fils électriques tombés au sol



personnes sensibles ou isolées : **rester en contact avec un médecin et un proche**



pour obtenir de l'aide appeler la Mairie ou les secours



privilégier la sécurité des personnes à celles des biens

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



rafraîchissez-vous régulièrement



mangez normalement



personnes vulnérables : donnez des nouvelles



buvez plusieurs fois par jour
1,5 litre d'eau par jour pour les personnes âgées



ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h)



info canicule : 0800 066 666
(numéro vert)



pas d'activité physiques intenses aux heures les plus chaudes

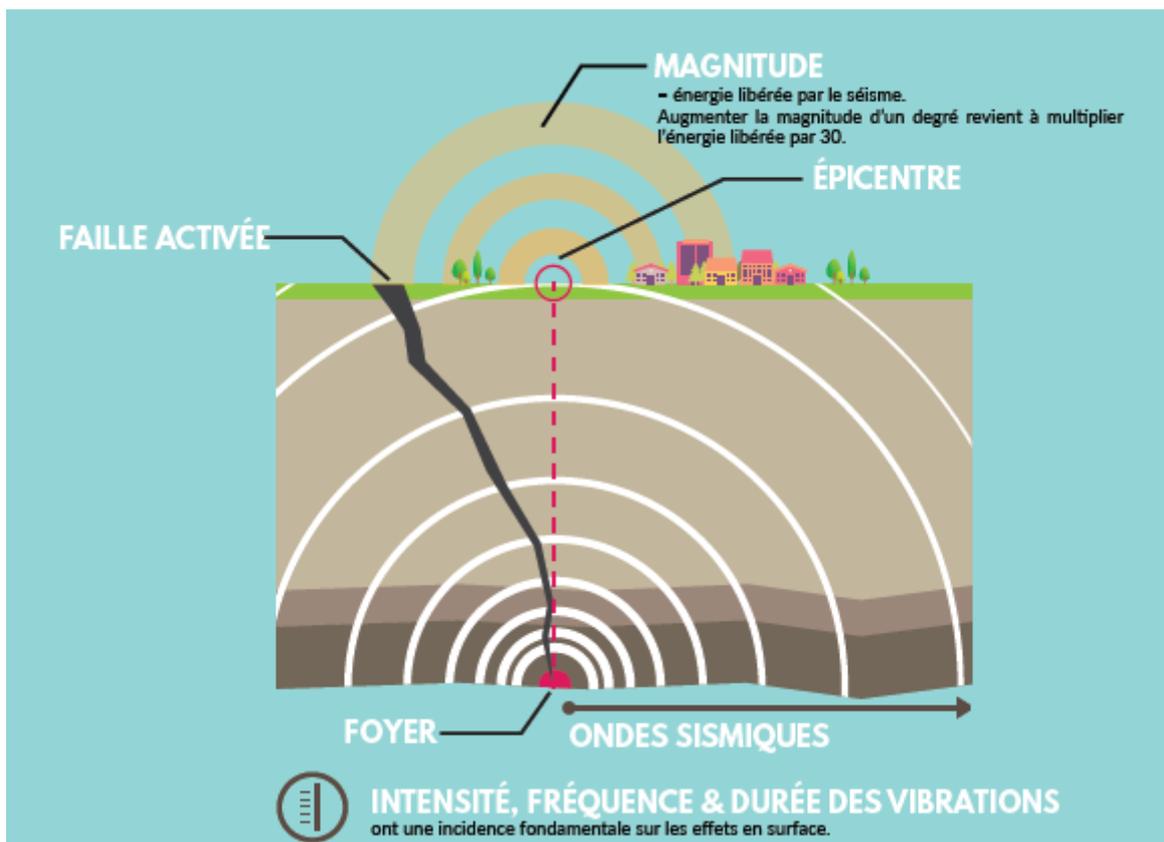


SISMIQUE

RISQUE SISMIQUE

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur dans la croûte terrestre. Il génère des vibrations importantes du sol qui peuvent mettre en péril les bâtiments.

Le risque de séisme pour la commune de Sallertaine est modéré.





La commune de Sallertaine se trouve dans une zone à **niveau 3**, nous considérons cela en tant que **risque**

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le

ID : 085-218502805-20240923-20240923013-DE



Le territoire français est, depuis octobre 2010, divisé en **5 zones de sismicité croissante** avec des préconisations différentes qui sont détaillées dans le code de l'environnement. C'est notamment l'étude de l'aléa sismique (probabilité d'un séisme dans une région donnée sur une période donnée mesurée à partir des précédents séismes) qui a fourni les bases de cette nouvelle classification.

Les différentes zones sismiques sont réparties comme telle : la zone 1 à sismicité très faible où il n'y a pas de prescription spécifique pour les constructions dites "à risque normal". Les zones 2 à 5 (avec un aléa sismique faible, modéré, moyen ou fort) où des règles de constructions parasismiques de plus en plus strictes doivent être appliquées aux bâtiments dits "à risque normal".

CONSIGNES DE COMPORTEMENT

PENDANT APRÈS



à l'intérieur :
**abritez-vous
sous un meuble
solide**



à l'extérieur :
**éloignez-vous des
bâtiments, pylones,
arbres**



si vous êtes en
voiture, restez-y



**fermez le gaz et
l'électricité**



**évacuez les bâtiments
et n'y retournez pas ;
ne prenez pas
l'ascenseur**



**ne touchez pas aux
fils électriques
tombés par terre**



**écoutez la radio
France Bleu
Loire Océan 99.9**

RISQUE RADON

Le radon est un gaz d'origine naturelle. Il est issu de la désintégration de l'uranium contenu dans la croûte terrestre, ainsi que du radium.

Dépourvu d'odeur, de couleur et de goût, il est présent sur toute la surface de notre planète. Il provient essentiellement des sous-sols granitiques et volcaniques.

Il se dilue à l'air libre mais peut s'accumuler dans les espaces clos et notamment dans les habitations (risque de cancer du poumon).

Vous pouvez évaluer votre exposition en réalisant un dépistage de votre habitation (pièces de vie principales), à l'aide d'un dosimètre radon. Ceci sur une durée de plusieurs semaines et de préférence en période hivernale.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



aérer 10 mn par jour, été comme hiver



ventiler les bâtiments, les sous-sols et les vides sanitaires



améliorer l'étanchéité des murs et des planchers de votre habitation



RISQUE PANDÉMIQUE OU ÉPIDÉMIOLOGIQUE

La menace de pandémie ou d'épidémie est liée à l'apparition éventuelle d'un virus hautement pathogène, contre lequel la population mondiale ne présenterait pas d'immunité.

L'état d'urgence sanitaire est une mesure exceptionnelle pouvant être décidée en conseil des ministres en cas de catastrophe sanitaire, notamment d'épidémie, mettant en péril la santé de la population.

Le gouvernement peut être amené à prendre :

- Des mesures limitant la liberté d'aller et venir, la liberté d'entreprendre et la liberté de réunion (y compris des mesures d'interdiction de déplacement hors du domicile) ;
- Des mesures de réquisition de tous biens et services nécessaires pour mettre fin à la catastrophe sanitaires ;
- Des mesures temporaires de contrôle des prix.

CONSIGNES DE COMPORTEMENT



RISQUES LIÉS AU RÉSEAU D'EAU

Les risques liés sur la distribution d'eau potable peuvent être occasionnés par :

- Pollution accidentelle entraînant des taux de substances indésirables importants et pouvant provoquer des contaminations en cas d'ingestion ;
- Incident technique sur le réseau entraînant la dégradation voire l'interruption de son fonctionnement ;
- Sécheresse exceptionnelle conduisant à un problème d'approvisionnement en eau.

En cas d'incident, l'alerte est donné par le Préfet. Une cellule de crise est alors mise en place par le Maire qui œuvre à l'information de la population et à l'approvisionnement alternatif en eau potable.

CONSIGNES

PRÉVENTION



entretien régulier
des installations d'eau
chaude sanitaire



détartrez & désinfectez
les pommeaux de
douche et robinets



purgez les circuits
en cas d'arrêt prolongé



**rincez abondamment
avant usage**

SÉCURITÉ



écoutez la radio
France Bleu
Loire Océan 99.9



s'assurer que les
**personnes sensibles
sont approvisionnées
en eau**



**respectez les
consignes
des autorités**

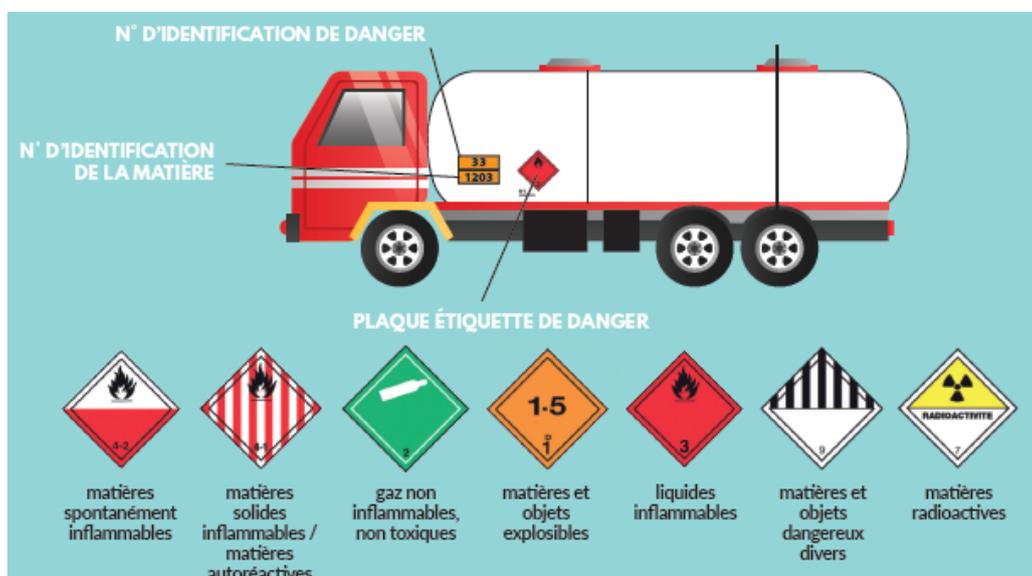


**ne buvez pas
l'eau du robinet**

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Les risques technologiques sont engendrés par l'activité humaine.

La commune de Sallertaine est concernée par le risque des transports des matières dangereuses par voie routière.



CONSIGNES DE COMPORTEMENT



confinez-vous dans le bâtiment le plus proche



**Donnez l'alerte : pompiers (18) ou gendarmerie (17)
Précisez :**

- le lieu exact,
- la nature du moyen de transport,
- le nombre approximatif de victimes,
- le numéro du produit et le code danger,
- la nature du sinistre (feu, fuite, explosion,...)
- votre nom et le n° de téléphone auquel vous êtes joignable



fuyez perpendiculairement au vent



**RISQUE TERRORISTE
OU INTRUSION**

RISQUE TERRORISTE OU UNE INTRUSION

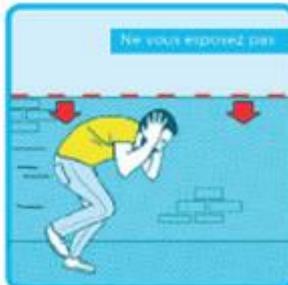
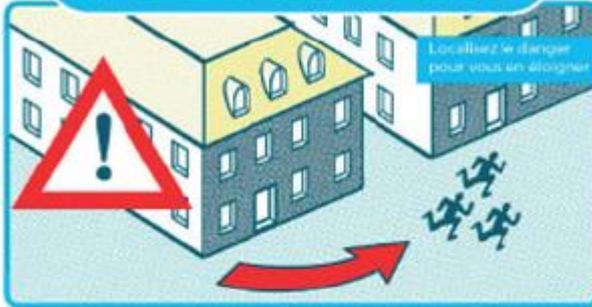
Le risque terroriste est lié à la menace de terrorisme qui pèse sur le territoire national. Relevant du Premier ministre, le plan VIGIPIRATE est l'outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme.

VIGIPIRATE : 3 NIVEAUX D'ALERTE		
		
POSTURE PERMANENTE	NIVEAU ÉLEVÉ DE RISQUE TERRORISTE	MENACE IMMINENTE D'UN ACTE TERRORISTE OU À LA SUITE IMMEDIATE D'UN ATTENTAT
Mesures permanentes de sécurité	Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent	Mesures exceptionnelles d'alerte à la population

1/ S'ÉCHAPPER

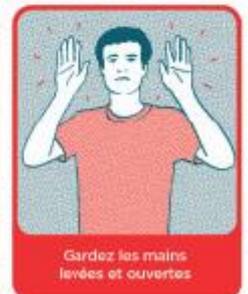
si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTE

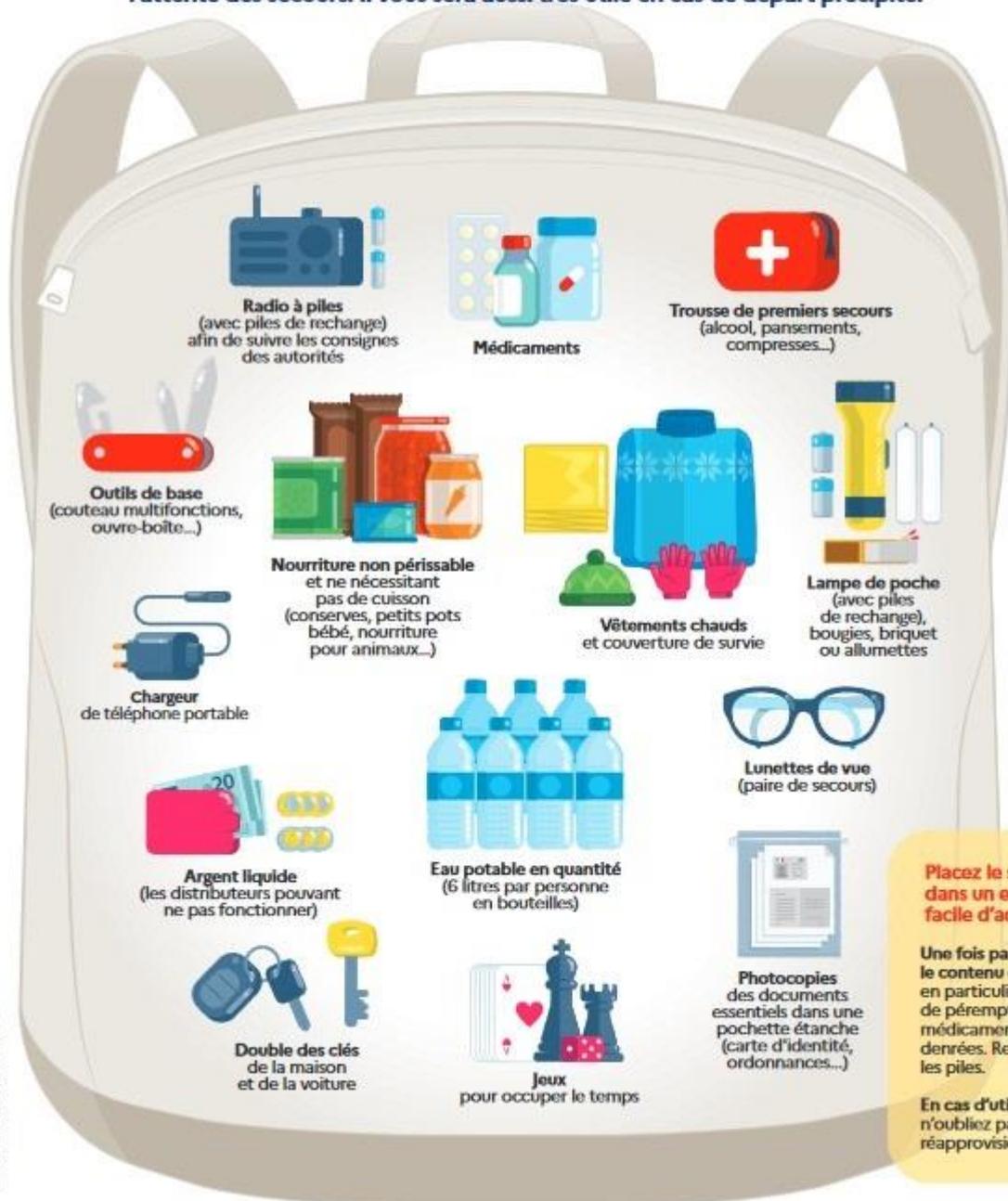
ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



**Placez le sac
dans un endroit
facile d'accès !**

**Une fois par an, vérifiez
le contenu de votre kit,
en particulier la date
de péremption des
médicaments et des
denrées. Remplacez
les piles.**

**En cas d'utilisation,
n'oubliez pas de le
réapprovisionner !**